

Objet : Parc éolien de la Couture – Approbation d’ouvrage HTA - Attestation d’autorisations foncières pour le passage de câbles et engagements du Maitre d’Ouvrage

Madame, Monsieur,

En qualité de représentant de la société LA COUTURE ENERGIES, j’atteste par la présente, que pour l'exécution des travaux relatifs à la création de liaisons souterraines HTA (20kV), pour le raccordement interne du parc éolien de la Couture jusqu'aux postes de livraison, sur les communes de Lupsault et d’Oradour, la société LA COUTURE ENERGIES dispose de toutes les autorisations foncières nécessaires à cet effet (conventions de passage de câbles HTA signées auprès des propriétaires et exploitants des parcelles ou des chemins/ routes concernés).

Le tableau ci-après reprend en détail, pour chaque liaison, les parcelles traversées pour lesquelles une autorisation de passage a été obtenue au préalable.

DESIGNATION	TERRAINS			
	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit
Eolienne n° 1 à n° 2	Lupsault	ZB	31	LA BUISSONNIERE
	Lupsault	ZB	34	CHAMPS DES PIERRES
	Lupsault	ZB	28	LA BUISSONNIERE
	Lupsault	ZB	27	LA BUISSONNIERE
	Lupsault	Chemin rural n° 14 dit de Loraud		
	Lupsault	ZB	56	LE CHAMP DE LORAUD
Eolienne n° 6 à n° 5	Lupsault	ZB	66	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	Chemin rural n° 14 dit de Loraud		
	Lupsault	ZB	64	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	ZB	62	LE CHAMP DE LORAUD
Eolienne n° 5 à n° 2	Lupsault	ZB	62	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	ZB	61	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	ZB	57	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	ZB	56	LE CHAMP DE LORAUD
Eolienne n° 2 à PDL 1	Lupsault	ZB	56	LE CHAMP DE LORAUD
	Lupsault	Chemin rural n° 15 dit de Forget		
	Lupsault	Chemin rural dit de Fiaule		
	Lupsault	ZC	33	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	ZC	30	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	Chemin rural dit de Chillé aux marais de Fiaule		
	Oradour	Chemin rural dit de Chillé au marais d'Enfiolle		
	Oradour	ZC	102	ENFIOLE
	Oradour	RD 332		
	Oradour	ZC	50	LES NEUF JOURNAUX
Eolienne n° 7 à n° 3	Oradour	AC	2	MARAIS D ENFIOLE
	Oradour	Chemin rural dit de Chillé au marais d'Enfiolle		
	Lupsault	Chemin rural dit de Chillé aux marais de Fiaule		
	Lupsault	ZC	37	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	ZC	36	CHMAP DE FIAULE
	Lupsault	ZC	35	CHAMP DE FIAULE
Eolienne n° 3 à PDL 2	Lupsault	ZC	35	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	Chemin rural dit de Chillé aux marais de Fiaule		
	Lupsault	ZC	33	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	ZC	30	CHAMP DE FIAULE
	Lupsault	Chemin rural dit de Chillé aux marais de Fiaule		
	Oradour	Chemin rural dit de Chillé au marais d'Enfiolle		
	Oradour	ZC	102	ENFIOLE
	Oradour	RD 332		
Eolienne n° 4 à PDL 2	Oradour	ZC	50	LES NEUF JOURNAUX
	Oradour	AC	1	MARAIS D ENFIOLE
	Oradour	ZC	2	LES NEUF JOURNAUX
	Oradour	ZC	50	LES NEUF JOURNAUX

Par ailleurs, en application du Code de l'Energie, le Livre III : « Les dispositions relatives à l'électricité » et de son Titre II : « Le transport et la distribution » et conformément à l'article R323-40, je certifie que la société LA COUTURE ENERGIES s'engage à :

- appliquer les prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions ;
- diligenter un contrôle technique des travaux en application de l'article R323-30 du Code de l'Energie et de l'arrêté d'application du 14 janvier 2013 par le biais soit :
 - d'un organisme diagnostiqueur ;
 - d'une structure interne indépendante de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation
 - d'un gestionnaire de réseau public et d'électricité.
- transmettre, conformément à l'article R323-29 du Code de l'Energie, au gestionnaire de réseau public de distribution et d'électricité, les informations permettant à ce dernier d'enregistrer la présence des lignes privées dans son SIG des ouvrages ;
- se faire connaître auprès de l'INERIS qui gère le « guichet unique » en application des dispositions des articles L.554-1 à L.554-4 et R.554-1 et suivants du code de l'environnement.

Fait à : Paris.....

Le : 05/12/2016.....

Signature et qualité du signataire :

Caroline Guédon
Dirigente


La Couture Energies SARL
50 ter rue de Malte
F-75011 Paris
RCS Paris 823 392 311

